

2019-3994
2020-01-17

Contenant

GROUPE 4 INSECTICIDE

SOMBRERO^{MD} 600 FS

Suspension

SOMBRERO^{MD} 600 FS est un traitement de semence insecticide systémique (pour utilisation dans les installations commerciales de traitement des semences seulement) pour la protection en début de saison des semences et plantules de canola, de moutarde (type condiment seulement) et de colza (navette) contre les altises. SOMBRERO^{MD} 600 FS (pour utilisation dans les installations commerciales de traitement des semences seulement) offre une protection en début de saison du maïs de grande culture destiné à la production de semence contre l'altise du maïs, qui transmet la flétrissure de Stewart en s'alimentant sur les jeunes plants de maïs. L'insecticide SOMBRERO^{MD} 600 FS protège également le maïs de grande culture, les céréales et le soya contre le ver fil-de-fer en début de saison, et supprime les pucerons du soya, les chrysomèles du haricot et les mouches des semis sur le soya. L'insecticide SOMBRERO^{MD} 600 FS peut être utilisé sur céréales et le soya (sur les fermes et dans les installations de traitement de semences commerciales).

Ce produit ne contient aucun colorant. Tout lot de semences traité avec ce produit doit être coloré de façon visible au moment du traitement. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque le produit est appliqué sur des semences. Lorsqu'on utilise ce produit, on doit scrupuleusement respecter les directives édictées par la *Loi sur les semences*. Un colorant bleu doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué à un oléagineux. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque le produit est appliqué au maïs, aux céréales et au soya.

AGRICOLE

PRINCIPE ACTIF : Imidaclopride 600 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,058 % à titre d'agent de conservation

Avertissement, contient l'allergène soya

N° D'HOMOLOGATION 30505 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

AVERTISSEMENT



POISON

BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 1 - 500 litres

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.

300 – 191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba R3B 0X1
1-855-264-6262

Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler ProPharma au 1-877-250-9291 (24 heures sur 24)

En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1-800-535-5053 (24 heures sur 24)

MISES EN GARDE :

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif ou fatal en cas d'ingestion. Nocif en cas d'absorption par la peau ou d'inhalation. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Lorsqu'on applique ou manipule SOMBRERO^{MD} 600 FS, ou lorsque l'on manipule des semences traitées au SOMBRERO^{MD} 600 FS, travailler dans un endroit bien aéré et porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des chaussettes et des chaussures. NE PAS utiliser des gants en cuir ou en tissu. Porter des lunettes protectrices et un masque antipoussières approprié, approuvé par le NIOSH, pour manipuler ce produit. De plus, dans les installations commerciales, les travailleurs qui s'occupent du mélange, du chargement, de l'application, de l'ensachage, du nettoyage et de la réparation doivent porter une combinaison en coton et un respirateur approuvé par le NIOSH/BHSE. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (ÉPI). S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres articles à laver. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes. Aucun aliment, boisson ou produit du tabac n'est permis dans les zones d'entreposage ou d'utilisation de produits chimiques. Si le pesticide s'infiltre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Ensuite, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Enlever l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Le plus rapidement possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES :

Tout sac contenant une semence traitée doit porter une étiquette mentionnant l'avertissement suivant : *« Cette semence a été traitée avec SOMBRERO^{MD} 600 FS Protection des semences, qui contient de l'imidaclopride. Ne pas utiliser pour l'alimentation des personnes ou des animaux, ni pour la transformation en huile. Entreposer à l'écart de tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale. »*

En outre, l'étiquette de toutes les semences de blé, d'orge, d'avoine, de maïs et de soya traitées pour être vendues ou utilisées au Canada doit comporter les renseignements suivants :

- Imidaclopride est toxique pour les abeilles. La poussière libérée au cours de la plantation de ce type de semences traitées peut nuire aux abeilles et à d'autres insectes pollinisateurs.
- Afin de réduire au minimum la poussière produite pendant la plantation, consultez le site Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs, plus précisément les directives fournies à la page *« Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées - Pratiques exemplaires de gestion »* au www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs.
- Le seul lubrifiant autorisé pour faciliter l'écoulement des semences traitées est l'agent de fluidité de Bayer CropScience. Suivre attentivement le mode d'emploi.
- Ne pas charger ni nettoyer le semoir près des colonies d'abeilles et éviter de le faire là où des abeilles peuvent aller butiner, comme les endroits où fleurissent des mauvaises herbes ou des plantes cultivées.
- Lorsque le semoir est mis en marche, évitez de le faire dans un endroit où la poussière émise par celui-ci peut entrer en contact avec des colonies d'abeilles.

2019-3994
2020-01-17

- Les semences renversées ou exposées ainsi que la poussière produite par les semences traitées doivent être incorporées au sol ou ramassées.

Pour les installations commerciales de traitement de semences:

Système de transfert : Pour le canola, le moutard, le colza et le maïs, lorsque les contenants sont plus de 18 litres - utiliser un système de transfert fermé à pompe qui empêche de vider le produit à découvert lorsqu'on transfère le concentré liquide de contenants du genre dans le réservoir de pulvérisation. Utiliser un système de transfert fermé qui inclut les systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement en circuit fermé pour les céréales et le soya.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

Ce produit est toxique pour la faune. Garder le produit loin des lacs, des ruisseaux, des étangs ou autres plans d'eau. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de nettoyage. Ce produit est très toxique pour les invertébrés aquatiques. Ce produit est toxique pour les oiseaux. Se départir de tout excès et de tout plancton traité renversé en le couvrant ou en l'incorporant dans le sol. Les semences traitées qui restent doivent être double semées autour de la tourtière, ou enterrées loin des sources d'eau telles que les lacs, les cours d'eau, les étangs ou autres systèmes aquatiques. N'appliquer ce produit que conformément à la présente étiquette.

Imidaclopride est toxique pour les abeilles. La poussière émise au cours du semis des semences traitées peut être nuisible aux abeilles et à d'autres insectes pollinisateurs. Afin de réduire au minimum la poussière produite pendant la plantation, consultez le site Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs, plus précisément les directives fournies à la page « Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées - Pratiques exemplaires de gestion » au www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs. Le seul lubrifiant autorisé pour faciliter l'écoulement des semences traitées est l'agent de fluidité de Bayer CropScience. Suivre attentivement le mode d'emploi. Ne pas charger ni nettoyer le semoir près des colonies d'abeilles et éviter de le faire là où des abeilles peuvent aller butiner, comme les endroits où fleurissent des mauvaises herbes ou des plantes cultivées. Lorsque le semoir est mis en marche, évitez de le faire dans un endroit où la poussière émise par celui-ci peut entrer en contact avec des colonies d'abeilles. Les semences renversées ou exposées ainsi que la poussière produite par les semences traitées doivent être incorporées au sol ou ramassées.

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus des produits dans les fleurs, les feuilles, le pollen ou le nectar résultant d'applications de traitement des semences. Lorsque le produit est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette, le niveau d'exposition ou de risque prévu est minimal.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les

2019-3994
2020-01-17

vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Il n'y a pas d'antidote spécifique. Traiter la victime selon les symptômes.

ENTREPOSAGE : Entreposer le produit dans un endroit frais et sec de manière à empêcher toute contamination croisée avec d'autres pesticides, des engrais, et la nourriture humaine ou animale. Conserver le produit dans le contenant d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans une aire de stockage verrouillée. Garder le contenant fermé. Ne pas entreposer le produit en plein soleil. Craint le gel.

ÉLIMINATION : Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination des déchets.

CONTENANTS RECYCLABLES : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION (POUR LES CONTENANTS RÉUTILISABLES) : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE AVANT L'ÉLIMINATION DU CONTENANT

2019-3994
2020-01-17

(POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES ET NON RÉUTILISABLES SEULEMENT) :

Il est important de rincer ce contenant trois fois avant son élimination. On peut ajouter les rinçures au produit de traitement de semences à raison d'un volume ne dépassant pas 6 % du volume du contenant. Ajouter le tiers des eaux de rinçage au contenant et bien agiter le contenu. Verser les rinçures dans le réservoir de l'appareil de traitement de semences et répéter deux fois de plus, en s'assurant de ne pas dépasser un volume de rinçures équivalent à 6 % du volume du contenant. S'assurer que les rinçures soient bien mélangées au produit de traitement avant de traiter les semences. Refermer le contenant.

ATTENTION : Ne pas diluer le produit de plus de 6 %, car l'excès d'humidité dans les semences peut compliquer leur manipulation. Un excès d'eau peut également éclaircir l'insecticide SOMBRERO^{MD} 600 FS et faire en sorte que les solides se déposent au fond.

QUALITÉ DES SEMENCES : Le traitement de semences fortement endommagées ou d'une vigueur et d'une qualité médiocres peut réduire la germination et/ou la vigueur de la semence et de la plantule. Si l'on ne connaît pas la qualité d'un lot de semences, faire un test de germination sur une petite portion de celles-ci avant de traiter tout le lot avec un produit chimique de traitement.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MD

SOMBRERO est une marque déposée d'une compagnie du groupe ADAMA.
Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de leurs titulaires respectifs.

2019-3994
2020-01-17

Livret

GROUPE 4 INSECTICIDE

SOMBRERO^{MD} 600 FS

Suspension

SOMBRERO^{MD} 600 FS est un traitement de semence insecticide systémique (pour utilisation dans les installations commerciales de traitement des semences seulement) pour la protection en début de saison des semences et plantules de canola, de moutarde (type condiment seulement) et de colza (navette) contre les altises. SOMBRERO^{MD} 600 FS (pour utilisation dans les installations commerciales de traitement des semences seulement) offre une protection en début de saison du maïs de grande culture destiné à la production de semence contre l'altise du maïs, qui transmet la flétrissure de Stewart en s'alimentant sur les jeunes plants de maïs. L'insecticide SOMBRERO^{MD} 600 FS protège également le maïs de grande culture, les céréales et le soya contre le ver fil-de-fer en début de saison, et supprime les pucerons du soya, les chrysomèles du haricot et les mouches des semis sur le soya. L'insecticide SOMBRERO^{MD} 600 FS peut être utilisé sur céréales et le soya (sur les fermes et dans les installations de traitement de semences commerciales).

Ce produit ne contient aucun colorant. Tout lot de semences traité avec ce produit doit être coloré de façon visible au moment du traitement. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque le produit est appliqué sur des semences. Lorsqu'on utilise ce produit, on doit scrupuleusement respecter les directives édictées par la *Loi sur les semences*. Un colorant bleu doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué à un oléagineux. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque le produit est appliqué au maïs, aux céréales et au soya.

AGRICOLE

PRINCIPE ACTIF : Imidaclopride 600 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,058 % à titre d'agent de conservation

Avertissement, contient l'allergène soya

N° D'HOMOLOGATION 30505 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

AVERTISSEMENT



POISON

BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 1 - 500 litres

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.

300 – 191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba R3B 0X1
1-855-264-6262

Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler ProPharma au 1-877-250-9291 (24 heures sur 24)

En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1-800-535-5053 (24 heures sur 24)

2019-3994
2020-01-17

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

SOMBRERO^{MD} 600 FS est un traitement de semence insecticide systémique pour la protection en début de saison des semences et des plantules de canola, de moutarde (type condiment seulement) et de colza (navette) contre les altises. Dans les zones d'infestations fréquentes par les altises, on recommande la dose la plus élevée.

SOMBRERO^{MD} 600 FS offre une protection en début de saison des plantules du maïs destiné à la production de semence contre l'altise du maïs, qui transmet la flétrissure de Stewart en s'alimentant sur les jeunes plants de maïs.

L'insecticide SOMBRERO^{MD} 600 FS protège également le maïs de grande culture, les céréales et le soya contre le ver fil-de-fer en début de saison, et supprime les pucerons de soya, les chrysomèles du haricot et les mouches des semis sur le soya.

MODE D'EMPLOI :

À n'appliquer qu'au moyen d'un équipement commercial de traitement de semences. Ne pas utiliser directement à la ferme, ni appliquer dans les trémies du semoir, les boîtes à poudre mouillable ou tout autre matériel similaire servant au traitement des semences lors du semis ou immédiatement avant le semis. Utiliser ce produit dans un appareil de traitement de semences pour produit liquide ou pour bouillie concentrée (boue d'enrobage). Mélanger à fond avant l'usage ou utiliser le contenant au complet en une seule fois.

L'équipement utilisé dans les usines de traitement des semences peut varier. C'est pourquoi il est conseillé de contacter un représentant technique de ADAMA avant d'utiliser l'insecticide SOMBRERO^{MD} 600 FS dans l'appareil de traitement de semences choisi. Il arrive que les semences traitées au SOMBRERO^{MD} 600 FS circulent moins facilement dans le semoir. Il est donc parfois nécessaire de calibrer à nouveau le semoir avant le semis pour obtenir la dose de semis exacte. SOMBRERO^{MD} 600 FS peut être employé comme produit additionnel à un autre produit de traitement de semences.

CANOLA, MOUTARDE (TYPE CONDIMENT SEULEMENT) ET COLZA (NAVETTE)

Instructions pour le mélange par 100 kg de semences.

Dose d'emploi	Composante		Mélange total
	SOMBRERO ^{MD} 600 FS	Eau*	
667 mL/100 kg de semences	670 mL	67 mL	737 mL
1,333 mL/100 kg de semences	1,330 mL	133 mL	1,463 mL

*Voir les instructions pour le triple rinçage

NOTE : Il est OBLIGATOIRE de colorer la semence à l'aide d'un colorant, conformément à la LPA et aux *Règlements sur les semences*. Un colorant bleu doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué à un oléagineux.

2019-3994
2020-01-17

MAÏS

Pour combattre les altises du maïs et les vers fil-de-fer en début de saison.

CULTURE	RAVAGEUR	DOSE D'EMPLOI	REMARQUES
Maïs de grande culture	Vers fil-de-fer	21,3 mL de produit par 80 000 graines (0,16 mg de m.a. par grain)	Diluer dans suffisamment d'eau pour obtenir une distribution uniforme sur la semence.
Maïs cultivé pour production de semences	Vers fil-de-fer	21,3 mL de produit par 80 000 graines (0,16 mg de m.a. par grain)	S'assurer que la semence est adéquatement colorée. D'autres polymères ou substances d'enrobage peuvent être requis.
	Altise du maïs (vecteur de la flétrissure de Stewart)	80 mL de produit par 80 000 graines (0,6 mg de m.a. par grain)	Consulter votre représentant ADAMA pour les instructions de dilution spécifiques à votre matériel de traitement.

NOTE : Il est OBLIGATOIRE de colorer la semence à l'aide d'un colorant, conformément à la LPA et aux *Règlements sur les semences*. Un colorant approprié pour le maïs doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué sur les semences de maïs.

ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES (MAÏS)

Tout sac contenant une semence traitée doit porter une étiquette mentionnant l'avertissement suivant : « *Cette semence a été traitée avec SOMBRERO^{MD} 600 FS Protection des semences, qui contient de l'imidaclopride. Ne pas utiliser pour l'alimentation des personnes ou des animaux, ni pour la transformation en huile. Entreposer à l'écart de tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale.* »

En outre, l'étiquette de toutes les semences de maïs traitées pour être vendues ou utilisées au Canada doit comporter les renseignements suivants :

- Imidaclopride est toxique pour les abeilles. La poussière libérée au cours de la plantation de ce type de semences traitées peut nuire aux abeilles et à d'autres insectes pollinisateurs.
- Afin de réduire au minimum la poussière produite pendant la plantation, consultez le site Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs, plus précisément les directives fournies à la page « *Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées - Pratiques exemplaires de gestion* » au www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs.
- Le seul lubrifiant autorisé pour faciliter l'écoulement des semences traitées est l'agent de fluidité de Bayer CropScience. Suivre attentivement le mode d'emploi.
- Ne pas charger ni nettoyer le semoir près des colonies d'abeilles et éviter de le faire là où des abeilles peuvent aller butiner, comme les endroits où fleurissent des mauvaises herbes ou des plantes cultivées.
- Lorsque le semoir est mis en marche, évitez de le faire dans un endroit où la poussière émise par celui-ci peut entrer en contact avec des colonies d'abeilles.
- Les semences renversées ou exposées ainsi que la poussière produite par les semences traitées doivent être incorporées au sol ou ramassées.

SUPPRESSION DU VER FIL-DE-FER DANS LES CÉRÉALES

BLÉ DUR, BLÉ D'HIVER, BLÉ DE PRINTEMPS, ORGE ET AVOINE

Pour fournir une protection en début de saison contre les dommages occasionnés au couvert végétal par le ver fil-de-fer, appliquer SOMBRERO^{MD} 600 FS à raison de 17 à 25 mL/100 kg de semences. Pour les champs ayant déjà subi une pression modérée à élevée exercée par le ver fil-de-fer, traiter les cultures à raison de 34 à 50 mL/100 kg de semences. Adopter la dose supérieure lorsqu'on s'attend à ce que la pression exercée par les ravageurs soit élevée. Ne pas procéder à l'application (par exemple, dans le sillon ou foliaire) d'un insecticide du groupe 4 après un traitement avec SOMBRERO^{MD} 600 FS sur les céréales.

Pour usage dans l'équipement de traitement de semences commercial et à la ferme. Mélanger à fond avant l'utilisation, autrement utiliser le contenu tout entier en une seule fois. Toutes les semences doivent être bien colorées au moment du traitement conformément à la *Loi sur les semences et son Règlement*. Les semences traitées avec SOMBRERO^{MD} 600 FS peuvent minimiser le débit des semences dans le semoir à grains. Il faudra peut-être procéder à un nouveau réglage du semoir à grains pour obtenir le débit de semences exact avec le semis.

CULTURE	RAVAGEUR	Dose d'utilisation/100 kg de semences		REMARQUES
		mL de produit	g m.a.	
Blé dur, blé de printemps, blé d'hiver, orge, avoine	ver fil-de-fer	17 à 50	10 à 30	Diluer le produit dans suffisamment de liquide pour obtenir une distribution uniforme sur les semences.

NOTE : Il est OBLIGATOIRE de colorer la semence à l'aide d'un colorant, conformément à la LPA et aux *Règlements sur les semences*. Un colorant rouge doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué sur les céréales.

Faire un essai préalable de la germination d'un petit échantillon de chaque lot de semences avec SOMBRERO^{MD} 600 FS avant de procéder à l'application commerciale du lot tout entier. Il est déconseillé de recirculer les semences traitées avec SOMBRERO^{MD} 600 FS.

ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES (DE BLÉ, D'ORGE ET D'AVOINE)

Tout sac contenant une semence traitée doit porter une étiquette mentionnant l'avertissement suivant : « *Cette semence a été traitée avec SOMBRERO^{MD} 600 FS Protection des semences, qui contient de l'imidaclopride. Ne pas utiliser pour l'alimentation des personnes ou des animaux, ni pour la transformation en huile. Entreposer à l'écart de tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale.* »

En outre, l'étiquette de toutes les semences de blé, d'orge et d'avoine traitées pour être vendues ou utilisées au Canada doit comporter les renseignements suivants :

- L'imidaclopride est toxique pour les abeilles. La poussière émise au cours du semis des semences traitées peut être nuisible aux abeilles et à d'autres insectes pollinisateurs.
- Afin de réduire au minimum la poussière produite pendant la plantation, consultez le site Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs, plus précisément les

2019-3994
2020-01-17

directives fournies à la page « *Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées – Pratiques exemplaires de gestion* » au www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs.

- Le seul lubrifiant autorisé pour faciliter l'écoulement des semences traitées est l'agent de fluidité de Bayer CropScience. Suivre attentivement le mode d'emploi.
- Ne pas charger ni nettoyer le semoir près des colonies d'abeilles et éviter de le faire là où des abeilles peuvent aller butiner, comme les endroits où fleurissent des mauvaises herbes ou des plantes cultivées.
- Lorsque le semoir est mis en marche, évitez de le faire dans un endroit où la poussière émise par celui-ci peut entrer en contact avec des colonies d'abeilles.
- Les semences renversées ou exposées ainsi que la poussière produite par les semences traitées doivent être incorporées au sol ou ramassées.

MÉLANGES EN CUVE AVEC DES FONGICIDES

Pour supprimer certains agents pathogènes du sol et des semences dans les semences et les plantules de blé, d'orge et d'avoine, on peut mélanger SOMBRERO^{MD} 600 FS avec les fongicides de traitement de semences Raxil^{MD} T ou Raxil^{MD} MD. Suivre toutes les directives et mises en garde indiquées sur les étiquettes des fongicides. Ne pas préparer un mélange en cuve de SOMBRERO^{MD} 600 FS avec des pesticides, des engrais ou tout autre additif chimique sauf si cela est indiqué sur la présente étiquette.

Culture	Fongicide de traitement de semences	Dose d'emploi mL de produit/100 kg de semences
Blé dur, blé de printemps, blé d'hiver, orge, avoine	Raxil ^{MD} T	225
Blé dur, blé de printemps, blé d'hiver, orge, avoine	Raxil ^{MD} MD	300

Ne pas utiliser les semences traitées comme nourriture humaine ou animale. Ne pas mettre le bétail en pâturage ou le nourrir sur les zones traitées pendant quatre semaines après le semis.

SOYA

Pour une protection en début de saison contre le puceron du soya et pour réduire la défoliation en début de saison causée par la génération hivernante de chrysomèle du haricot, appliquer SOMBRERO^{MD} 600 FS à raison de 104 à 208 mL/100 kg de semences. Pour fournir une protection en début de saison contre les dommages occasionnés au couvert végétal par le ver fil-de-fer et la mouche des légumineuses, appliquer SOMBRERO^{MD} 600 FS à raison de 104 à 208 mL/100 kg de semences.

Adopter la dose supérieure quand on s'attend à ce que les populations d'insectes soient élevées. Ne pas procéder à l'application (par exemple, dans le sillon ou foliaire) d'un insecticide du groupe 4 après un traitement avec SOMBRERO^{MD} 600 FS sur les cultures de céréales et de soya. S'assurer que le produit soit mélangé à fond avant l'application ou utiliser tout le contenu en une seule fois.

Appliquer SOMBRERO^{MD} 600 FS sur le soya au moyen d'un appareil de traitement des

2019-3994
2020-01-17

semences muni d'un applicateur pour la bouillie qui assure une couverture uniforme des semences. Une couverture inégale ou incomplète des semences risque de ne pas donner le niveau voulu de suppression des insectes. Maintenir une agitation constante de la bouillie durant l'application. Laisser les semences sécher avant de les mettre en sacs ou de les entreposer dans des gros contenants. Ce produit ne contient aucun colorant. Toutes les semences doivent être bien colorées au moment du traitement conformément à la *Loi sur les semences et son Règlement*.

CULTURE	RAVAGEUR	Dose d'utilisation/100 kg de semences		REMARQUES
		mL de produit	g m.a.	
Soya	Puceron du soya, chrysomèle du haricot, mouche des légumineuses, ver fil-de-fer	104 à 208	62,5 à 125	Adopter la dose supérieure pour : 1. semis en début de saison; 2. lorsqu'on s'attend à ce que les populations d'insectes soient élevées; 3. une période de suppression prolongée pour les pucerons. Diluer le produit dans suffisamment de liquide pour obtenir une distribution uniforme du produit sur les semences.

NOTE : Il est OBLIGATOIRE de colorer la semence à l'aide d'un colorant, conformément à la LPA et aux *Règlements sur les semences*. Un colorant approprié pour le soya doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué sur le soya.

ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES (SOYA)

Tout sac contenant une semence traitée doit porter une étiquette mentionnant l'avertissement suivant : « *Cette semence a été traitée avec SOMBRERO^{MD} 600 FS Protection des semences, qui contient de l'imidaclopride. Ne pas utiliser pour l'alimentation des personnes ou des animaux, ni pour la transformation en huile. Entreposer à l'écart de tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale.* »

En outre, l'étiquette de toutes les semences de soya traitées pour être vendues ou utilisées au Canada doit comporter les renseignements suivants :

- Imidaclopride est toxique pour les abeilles. La poussière libérée au cours de la plantation de ce type de semences traitées peut nuire aux abeilles et à d'autres insectes pollinisateurs.
- Afin de réduire au minimum la poussière produite pendant la plantation, consultez le site Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs, plus précisément les directives fournies à la page « *Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées - Pratiques exemplaires de gestion* » au www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs.
- Le seul lubrifiant autorisé pour faciliter l'écoulement des semences traitées est l'agent de fluidité de Bayer CropScience. Suivre attentivement le mode d'emploi.
- Ne pas charger ni nettoyer le semoir près des colonies d'abeilles et éviter de le faire là où

2019-3994
2020-01-17

des abeilles peuvent aller butiner, comme les endroits où fleurissent des mauvaises herbes ou des plantes cultivées.

- Lorsque le semoir est mis en marche, évitez de le faire dans un endroit où la poussière émise par celui-ci peut entrer en contact avec des colonies d'abeilles.
- Les semences renversées ou exposées ainsi que la poussière produite par les semences traitées doivent être incorporées au sol ou ramassées.

MÉLANGES EN CUVE AVEC DES FONGICIDES

Pour supprimer certains agents pathogènes des semences et du sol dans les semences et les plantules de soya, on peut mélanger au réservoir SOMBRERO^{MD} 600 FS avec les fongicides de traitement de semences indiqués. Suivre toutes les directives et mises en garde indiquées sur les étiquettes de fongicides. Ne pas préparer un mélange en cuve de SOMBRERO^{MD} 600 FS avec des pesticides, des engrais ou tout autre additif chimique sauf si cela est recommandé sur la présente étiquette.

CULTURE	Fongicide de traitement de semences	Dose d'emploi mL de produit/100 kg de semences
Soya	Apron Maxx ^{MD} RTA	325
	Apron Maxx ^{MD} RFC	100

Faire un test préalable de germination d'un petit échantillon de chaque lot de semence traité au SOMBRERO^{MD} 600 FS avant de faire une application commerciale à tout le lot. Il n'est pas recommandé de conserver de la semence traitée avec SOMBRERO^{MD} 600 FS d'une année à l'autre. SOMBRERO^{MD} 600 FS peut être employé comme produit additionnel à un autre produit de traitement de semences.

MÉTHODE D'APPLICATION :

Il n'est pas recommandé d'entreposer SOMBRERO^{MD} 600 FS à basse température. Avant et durant l'application, SOMBRERO^{MD} 600 FS doit être AGITÉ VIGOUREUSEMENT pour garantir un mélange homogène du produit. En raison de sa viscosité, maintenir le produit à une température supérieure à 10 °C avant et durant l'application. Ne pas appliquer de chaleur directement au contenant.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, SOMBRERO^{MD} 600 FS, insecticide du groupe 4. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à SOMBRERO^{MD} 600 FS et à d'autres insecticides du groupe 4. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner SOMBRERO^{MD} 600 FS ou les insecticides du même groupe 4 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes

organismes nuisibles.

- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. à 1-855-264-6262 ou à www.adama.com/canada

RESTRICTIONS D'UTILISATION:

1. Ne pas utiliser la semence traitée pour la consommation humaine ou animale ou pour la transformation en huile.
2. Attendre quatre semaines après le semis avant de faire paître le bétail sur une zone traitée ou de le nourrir avec la culture de la zone traitée.
3. Les germes et jeunes pousses de moutarde cultivés ou récoltés à partir de semences traitées au SOMBRERO^{MD} 600 FS ne doivent pas servir à l'alimentation humaine.
4. Le taux de germination des semences de canola, de colza et de moutarde (type condiment seulement) traitées et entreposées depuis plus de 6 mois peut diminuer plus rapidement que celui des semences non traitées. Avant de les semer, il est recommandé de vérifier le taux de germination des semences traitées et entreposées pendant plus de 6 mois. Ne pas entreposer les semences traitées à une température supérieure à 25 °C ou en plein soleil.
5. Ce produit chimique présente les propriétés et caractéristiques associées aux produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'utilisation de SOMBRERO^{MD} 600 FS dans les endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe d'eau est peu profonde, pourrait résulter en une contamination de la nappe souterraine.

ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES :

Tout sac contenant une semence traitée doit porter une étiquette mentionnant l'avertissement suivant : « *Cette semence a été traitée avec SOMBRERO^{MD} 600 FS Protection des semences, qui contient de l'imidaclopride. Ne pas utiliser pour l'alimentation des personnes ou des animaux, ni pour la transformation en huile. Entreposer à l'écart de tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale.* »

En outre, l'étiquette de toutes les semences de blé, d'orge, d'avoine, de maïs et de soya traitées pour être vendues ou utilisées au Canada doit comporter les renseignements suivants :

- Imidaclopride est toxique pour les abeilles. La poussière libérée au cours de la plantation de ce type de semences traitées peut nuire aux abeilles et à d'autres insectes pollinisateurs.
- Afin de réduire au minimum la poussière produite pendant la plantation, consultez le site

2019-3994
2020-01-17

Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs, plus précisément les directives fournies à la page « *Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées - Pratiques exemplaires de gestion* » au www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs.

- Le seul lubrifiant autorisé pour faciliter l'écoulement des semences traitées est l'agent de fluidité de Bayer CropScience. Suivre attentivement le mode d'emploi.
- Ne pas charger ni nettoyer le semoir près des colonies d'abeilles et éviter de le faire là où des abeilles peuvent aller butiner, comme les endroits où fleurissent des mauvaises herbes ou des plantes cultivées.
- Lorsque le semoir est mis en marche, évitez de le faire dans un endroit où la poussière émise par celui-ci peut entrer en contact avec des colonies d'abeilles.
- Les semences renversées ou exposées ainsi que la poussière produite par les semences traitées doivent être incorporées au sol ou ramassées.

MISES EN GARDE :

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif ou fatal en cas d'ingestion. Nocif en cas d'absorption par la peau ou d'inhalation. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Lorsqu'on applique ou manipule SOMBRERO^{MD} 600 FS, ou lorsque l'on manipule des semences traitées au SOMBRERO^{MD} 600 FS, travailler dans un endroit bien aéré et porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes protectrices, ainsi que des chaussettes et des chaussures. NE PAS utiliser des gants en cuir ou en tissu. Porter des lunettes protectrices et un masque antipoussières approprié, approuvé par le NIOSH, pour manipuler ce produit. De plus, dans les installations commerciales, les travailleurs qui s'occupent du mélange, du chargement, de l'application, de l'ensachage, du nettoyage et de la réparation doivent porter une combinaison en coton et un respirateur approuvé par le NIOSH/BHSE. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (ÉPI). S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres articles à laver. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes.

Aucun aliment, boisson ou produit du tabac n'est permis dans les zones d'entreposage ou d'utilisation de produits chimiques. Si le pesticide s'infiltré dans les vêtements, les enlever immédiatement. Ensuite, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Enlever l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Le plus rapidement possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES :

Tout sac contenant une semence traitée doit porter une étiquette mentionnant l'avertissement suivant : « *Cette semence a été traitée avec SOMBRERO^{MD} 600 FS Protection des semences, qui contient de l'imidaclopride. Ne pas utiliser pour l'alimentation des personnes ou des animaux, ni pour la transformation en huile. Entreposer à l'écart de tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale.* »

2019-3994
2020-01-17

En outre, l'étiquette de toutes les semences de blé, d'orge, d'avoine, de maïs et de soya traitées pour être vendues ou utilisées au Canada doit comporter les renseignements suivants :

- Imidaclopride est toxique pour les abeilles. La poussière libérée au cours de la plantation de ce type de semences traitées peut nuire aux abeilles et à d'autres insectes pollinisateurs.
- Afin de réduire au minimum la poussière produite pendant la plantation, consultez le site Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs, plus précisément les directives fournies à la page « *Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées - Pratiques exemplaires de gestion* » au www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs.
- Le seul lubrifiant autorisé pour faciliter l'écoulement des semences traitées est l'agent de fluidité de Bayer CropScience. Suivre attentivement le mode d'emploi.
- Ne pas charger ni nettoyer le semoir près des colonies d'abeilles et éviter de le faire là où des abeilles peuvent aller butiner, comme les endroits où fleurissent des mauvaises herbes ou des plantes cultivées.
- Lorsque le semoir est mis en marche, évitez de le faire dans un endroit où la poussière émise par celui-ci peut entrer en contact avec des colonies d'abeilles.
- Les semences renversées ou exposées ainsi que la poussière produite par les semences traitées doivent être incorporées au sol ou ramassées.

Pour les installations commerciales de traitement de semences:

Système de transfert : Pour le canola, le moutard, le colza et le maïs, lorsque les contenants sont plus de 18 litres : utiliser un système de transfert fermé à pompe qui empêche de vider le produit à découvert lorsqu'on transfère le concentré liquide de contenants du genre dans le réservoir de pulvérisation.

Utiliser un système de transfert fermé qui inclut les systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement en circuit fermé pour les céréales et le soya.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Ce produit est toxique pour la faune. Garder le produit loin des lacs, des ruisseaux, des étangs ou autres plans d'eau. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de nettoyage. Ce produit est très toxique pour les invertébrés aquatiques. Ce produit est toxique pour les oiseaux. Se départir de tout excès et de tout planton traité renversé en le couvrant ou en l'incorporant dans le sol. Les semences traitées qui restent doivent être doublement semées autour de la tourtière, ou enterrées loin des sources d'eau telles que les lacs, les cours d'eau, les étangs ou autres systèmes aquatiques. N'appliquer ce produit que conformément à la présente étiquette.

Imidaclopride est toxique pour les abeilles. La poussière émise au cours du semis des semences traitées peut être nuisible aux abeilles et à d'autres insectes pollinisateurs. Afin de réduire au minimum la poussière produite pendant la plantation, consultez le site Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs, plus précisément les directives fournies à la page « *Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées - Pratiques exemplaires de gestion* » au www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs. Le seul lubrifiant autorisé pour faciliter l'écoulement des semences traitées est l'agent de fluidité de Bayer CropScience. Suivre attentivement le mode d'emploi. Ne pas charger ni nettoyer le semoir près des colonies

2019-3994
2020-01-17

d'abeilles et éviter de le faire là où des abeilles peuvent aller butiner, comme les endroits où fleurissent des mauvaises herbes ou des plantes cultivées. Lorsque le semoir est mis en marche, évitez de le faire dans un endroit où la poussière émise par celui-ci peut entrer en contact avec des colonies d'abeilles. Les semences renversées ou exposées ainsi que la poussière produite par les semences traitées doivent être incorporées au sol ou ramassées.

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus des produits dans les fleurs, les feuilles, le pollen ou le nectar résultant d'applications de traitement des semences. Lorsque le produit est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette, le niveau d'exposition ou de risque prévu est minimal.

PREMIERS SOINS :

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Il n'y a pas d'antidote spécifique. Traiter la victime selon les symptômes.

ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit frais et sec de manière à empêcher toute contamination croisée avec d'autres pesticides, engrais, et nourriture humaine ou animale. Conserver dans le contenant d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans une aire de stockage verrouillée. Garder le contenant fermé. Ne pas entreposer le produit en plein soleil. Craint le gel.

ÉLIMINATION : Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination des déchets.

CONTENANTS RECYCLABLES : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir

2019-3994
2020-01-17

auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION (POUR LES CONTENANTS RÉUTILISABLES) : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE AVANT L'ÉLIMINATION DU CONTENANT (POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES ET NON RÉUTILISABLES SEULEMENT) :

Il est important de rincer ce contenant trois fois avant son élimination. On peut ajouter les rinçures au produit de traitement de semences à raison d'un volume ne dépassant pas 6 % du volume du contenant. Ajouter le tiers des eaux de rinçage au contenant et bien agiter le contenu. Verser les rinçures dans le réservoir de l'appareil de traitement de semences et répéter deux fois de plus, en s'assurant de ne pas dépasser un volume de rinçures équivalent à 6 % du volume du contenant. S'assurer que les rinçures soient bien mélangées au produit de traitement avant de traiter les semences. Refermer le contenant.

ATTENTION : Ne pas diluer le produit de plus de 6 %, car l'excès d'humidité dans les semences peut compliquer leur manipulation. Un excès d'eau peut également éclaircir l'insecticide SOMBRERO^{MD} 600 FS et faire en sorte que les solides se déposent au fond.

QUALITÉ DES SEMENCES : Le traitement de semences fortement endommagées ou d'une vigueur et d'une qualité médiocres peut réduire la germination et/ou la vigueur de la semence et de la plantule. Si l'on ne connaît pas la qualité d'un lot de semences, faire un test de germination sur une petite portion de celles-ci avant de traiter tout le lot avec un produit chimique de traitement.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MD

SOMBRERO est une marque déposée d'une compagnie du groupe ADAMA.

2019-3994
2020-01-17

Apron Maxx est une marque déposée de Syngenta Participations AG
Raxil est une marque déposée de Bayer Intellectual Property GmbH